

## NOTRE DAME DE GUINÉE

Je te salue, Sainte Vierge Marie,  
Toi que nous appelons affectueusement

**Notre Dame de Guinée.**

Tu es l'image de toutes nos mères guinéennes,  
portant leur enfant bien attaché au dos,  
sur toutes les routes, et à toutes les étapes de la vie.

Tu nous portes ainsi, Marie,

**Notre Dame de Guinée,**

Et notre poids sur ton dos n'est pas une charge ni un fardeau  
Parce que nous sommes tes enfants.

Tu portes l'Église de Guinée,

Tu portes les familles guinéennes,

Tu nous tiens ainsi, dans une relation permanente et infatigable avec toi,  
Intimement reliés par le pagne de la foi, de l'espérance et de l'amour.

Nous avons confiance : Tu ne nous abandonneras jamais,

Tu ne nous laisseras jamais tomber.

Bénie entre toutes les femmes guinéennes,

Je te remercie, je t'aime,

Parce que tu es notre Mère,

Parce que nous sommes tes enfants.

Ainsi l'a voulu ton Fils sur la Croix

En rendant plus fort le nœud du pagne de la foi qui nous unit :

« femme, voici ton fils... Voici ta mère ».

**Oui, Notre Dame de Guinée,**

A l'exemple de l'Apôtre Jean,

Disciple bien-aimé, nous sommes heureux

De t'offrir l'hospitalité dans notre pays,

Dans nos familles, notre maison et dans notre vie,

Aujourd'hui, demain

Et dans les siècles des siècles.

AMEN



**Notre-Dame de Font Romeu**

CONCLUSION

« Ils se montraient assidus à l'enseignement des Apôtres, fidèles à la communion et à la fraction du pain et aux prières » (Actes 2, 42).

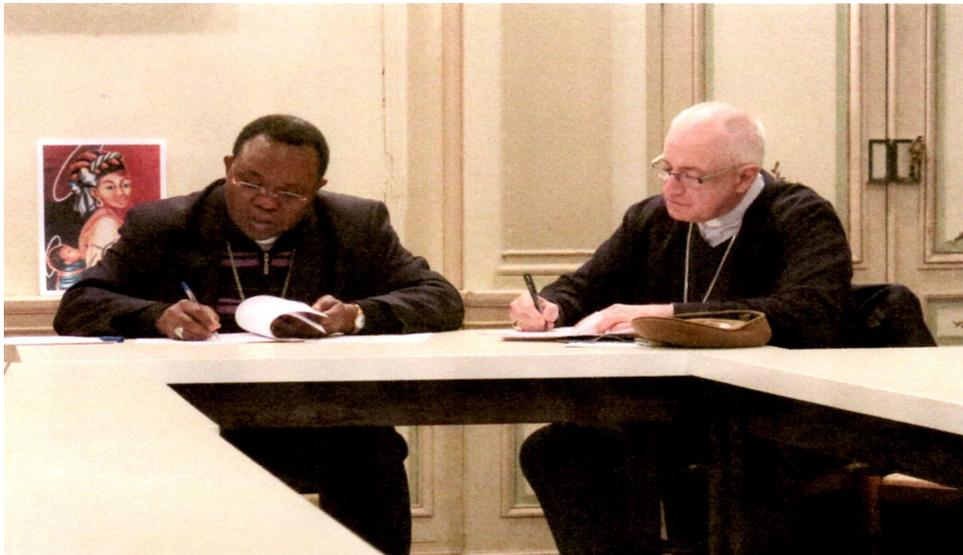
Comme toute vie qui est appelée à grandir, notre jumelage est appelé à se construire sur le plan humain, spirituel et matériel. Notre espoir est que se développent entre nos deux diocèses des relations selon la vision de l'Église, peuple de Dieu, et de l'Église famille à laquelle nous attachons beaucoup de prix.

Pour être plus efficaces, ces directives doivent être suivies d'un esprit de respect et d'estime mutuels, de charité fraternelle et avec le désir sincère de faire progresser nos Églises sur la voie de la sainteté, pour l'accroissement du Royaume de Dieu.

Signée à : **PERPIGNAN** le 11 janvier 2016

† **Mgr Norbert TURINI**  
Évêque de Perpignan Elne

† **Mgr Emmanuel FÉLÉMOU**  
Évêque de Kankan

CHARTRE POUR LE JUMELAGEPRÉAMBULEGenèse de notre jumelage

Le Synode que le diocèse de Perpignan-Elne a célébré en 2008 appelait de ses vœux la création et l'entretien de « rapports avec d'autres communautés d'Église (diocèses, paroisses, écoles...) dans le monde par des liens structurels pouvant aller jusqu'au jumelage et par des échanges matériels ou humains » (Synode 2008 n°4.4).

Le Service diocésain de Coopération Missionnaire était mandaté pour mettre en œuvre cette orientation synodale.

Il fut décidé de s'en remettre à l'Église pour recevoir comme un don de Dieu le diocèse avec lequel serait contracté le jumelage !

Les O.P.M. sollicitées proposèrent le diocèse de Kankan, jusqu'alors peu pourvu en jumelages. Ce diocèse accueillit comme Bonne Nouvelle cette proposition.

L'Église à Perpignan avait quinze siècles d'histoire contre une quinzaine d'années à Kankan. Mais nos deux diocèses se reconnurent d'emblée comme jumeaux devant Dieu aux yeux duquel un jour est comme mille ans.

La rapide visite de Mgr Félemou, Évêque de Kankan, puis celle d'une délégation envoyée par Mgr Marceau, Évêque de Perpignan, tissèrent les premiers liens que vinrent ensuite renforcer d'autres échanges humains et matériels.

La présente charte veut sceller et pérenniser ces liens fondateurs.

« Aujourd'hui, pour consolider les acquis de ce jumelage et lui insuffler davantage de dynamisme, les deux Églises-Sœurs, sous la conduite de Monseigneur Norbert TURINI, évêque de Perpignan-Elne et de Monseigneur Emmanuel FÉLÉMOU, évêque de Kankan, ont décidé d'un commun accord de ratifier la présente charte qui détermine les grandes orientations et les modalités de leurs relations. »

## 1.- L'ESPRIT ET L'ORIENTATION DU JUMELAGE

Le but du jumelage est de favoriser une communion plus grande entre nos deux Églises, de sorte que se manifeste davantage la catholicité de l'unique Église du Christ.

La vie du jumelage vise plusieurs objectifs et, tout au long de l'année, est bâtie sur les trois axes :

### **1.1 - La rencontre**

Nous avons d'abord à nous rencontrer et à nous découvrir sur le plan humain. Par des échanges et des visites réciproques, nous apprenons à nous connaître dans nos cultures différentes et à nous reconnaître comme frères et sœurs.

Nous nous réjouissons de l'inculturation de la foi dans nos deux Églises.

### **1.2 - La fraternité**

Nos rencontres sont celles de deux Églises unies dans l'unique Famille du Christ. Notre communion s'exprime et grandit par le partage de la prière, des expériences pastorales et de nos dynamiques missionnaires.

Au sein de « l'Église-famille », nos communautés se soutiennent et s'encouragent, et peuvent même s'édifier fraternellement. Ainsi allons-nous progressivement nous évangéliser mutuellement.

### **1.3 - L'annonce de l'Évangile**

Ouvertes à la dimension universelle, nos communautés ecclésiales s'engagent ensemble dans l'unique et commune mission d'annoncer et de vivre l'Évangile. En effet, nos deux diocèses se savent conjointement responsables de la mission reçue du Christ.

Nous avons à cœur de partager nos difficultés et nos joies dans l'annonce de l'Évangile, ainsi que nos énergies et nos moyens. « *Aucune Église particulière, même la plus pauvre, ne saurait être dispensée de l'obligation de partager ses ressources spirituelles, temporelles et en personnel, avec d'autres Églises particulières et avec l'Église universelle* » (*Evangelii nuntiandi*, n. 50).

Ainsi, le jumelage doit être l'opportunité pour chacune de nos Églises, de donner et de recevoir dans la fraternité, l'entraide, le partage d'expérience en vue d'un enrichissement mutuel.

## 2.- L'ORGANISATION ET LA VIE DU JUMELAGE

### **2.1 - L'animation du jumelage**

Le jumelage est placé sous la responsabilité des Évêques des deux diocèses. Il s'inscrit dans le projet d'ensemble de nos deux Églises, il implique la participation de toutes les catégories d'acteurs ecclésiaux : laïcs, religieux (ses), diacres, prêtres et évêques. D'où la nécessité de sensibiliser au jumelage tous ces acteurs, condition pour

que le jumelage soit une expérience d'Église-famille. Le caractère diocésain de ce jumelage évite ainsi de privilégier des relations trop individualistes.

De part et d'autre, un comité de jumelage a pour rôle de sensibiliser tout le diocèse et de coordonner l'action dans l'esprit de cette Charte. Il est chargé de l'animer et d'en assurer le suivi. Il a en particulier le souci de collaborer avec les acteurs pastoraux, dans les paroisses et les différents organismes diocésains, et d'être en lien avec les communautés religieuses.

il s'agit de développer un véritable partenariat autour des projets dans le domaine pastoral, social, caritatif. On veillera à agir en synergie avec les organismes de solidarité, en particulier avec les services diocésains et les équipes de Coopération missionnaire.

### **2.2 - Les principaux axes**

Le jumelage entre nos deux diocèses est appelé à se construire sur le plan humain, spirituel, social et matériel. Le comité de jumelage de chacun des diocèses est chargé de préciser les objectifs, de choisir et de proposer des pistes d'actions pour que puissent s'établir des échanges fraternels entre nous.

Pour atteindre ces objectifs, nos relations ont à se développer à plusieurs niveaux.

#### **2.2.1 - L'information entre diocèses.**

Une attention à ce qui se vit de part et d'autre appelle un échange régulier d'informations sur la vie de nos deux diocèses.

#### **2.2.2 - L'information entre communautés.**

En vue de promouvoir des relations de partenariat et de fraternité entre communautés (*paroisses, écoles... etc.*), chacune utilise tous les moyens possibles pour sensibiliser l'ensemble des fidèles aux activités du jumelage et les informer régulièrement.

#### **2.2.3 - Les visites réciproques**

Le jumelage appelle la rencontre : visites fraternelles entre évêques, clercs et laïcs...qu'elles soient de courte ou de longue durée. Il appelle également des échanges de compétences : missionnaires, prêtres Fidei Donum, volontaires laïcs, formateurs, jeunes...).

Pour qu'une visite puisse se réclamer du jumelage il faut qu'elle soit introduite par son Comité de jumelage, garant de l'esprit dans lequel se fait cette visite avec l'accord des deux évêques.

#### **2.2.4 - Échanges matériels**

*"Personne n'est si pauvre qu'il ne puisse rien donner ; personne n'est si riche qu'il ne puisse rien demander". Evangelii gaudium*

Les dons entre diocèses doivent avoir l'aval des deux évêques.